

## Le Directeur de l' IUT d'Aix-Marseille

**Vu** le code de l'Éducation ;  
**Vu** les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,  
**Vu** les statuts modifiés de l'IUT d'Aix-Marseille,  
**Vu** la délibération du Conseil de l'IUT d'Aix-Marseille en date du 16 novembre 2023 portant élection de Monsieur Lionel NICOD à la Direction de l'IUT d'Aix-Marseille ;  
**Vu** la délibération du Conseil de l'IUT d'Aix-Marseille en date du 22 janvier 2024,  
**Vu** la délibération du Conseil de l'IUT d'Aix-Marseille en date du 14 février 2024,

### Arrête

#### **Article 1<sup>er</sup>** :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel NICOD, Directeur de l'IUT d'Aix-Marseille, les chefs de départements suivants reçoivent délégation afin de signer **les services faits** relevant de leur département :

- Monsieur Mickaël ANTONI (PU) administrateur provisoire pour le département Chimie, site de Marseille Saint Jérôme, *(Vu la délibération du Conseil de l'IUT d'Aix-Marseille en date du 22 janvier 2024)*.
- Madame Christelle CRAMPON (PR) pour le département Génie Chimique et Génie des Procédés, site de Marseille Saint Jérôme
- Monsieur Jean-Luc CHIAPELLO (PRAG) pour le département Métiers de la Transition et de l'Efficacité Energétiques, site Marseille Saint Jérôme
- Monsieur Wenceslas RAHAJANDRAIBE (PR) pour le département Génie Electrique et Informatique Industrielle, site Marseille Saint Jérôme
- M. Benoît MARROT administrateur provisoire (PR) pour le département Gestion des Entreprises et Administrations de l'IUT site de Marseille St Jérôme *(Vu la délibération du Conseil de l'IUT d'Aix-Marseille en date du 14 février 2024)*,
- Madame ESCOUBAS Stéphanie (PR) pour le département Mesures Physiques, site Marseille Saint Jérôme
- Madame Gaëlle MERY (PRCE) pour le département Techniques de Commercialisation, site Marseille Saint Jérôme
- Monsieur Thierry CONTARET (MCF) pour le département Génie Electrique et Informatique Industrielle, site Salon de Provence
- Monsieur Jean-Luc DAMOISEAUX (MCF) pour le département Réseaux et Télécommunications, site Marseille Luminy
- Madame Emilie CARRETIER (MCF) pour le département Génie Biologique, site de Digne

- Madame Béatrice CHAUVIN (CDI LRU) pour le département Gestion Administrative et Commerciale, site de Digne
- Madame Cécile CHANUT-GUIEU (MCF) pour le département Gestion des Entreprises et des Administrations, site de Gap
- Monsieur Saïd BELGUIDOUM (MCF) pour le département Carrières Sociales, Parcours Villes et Territoires durables site Aix-en-Provence Jules Isaac
- Madame Selma KHADER (MCF) administrateur provisoire pour le département Management de la Logistique et des Transports, site Aix-en-Provence Gaston Berger (*Vu la délibération du Conseil de l'IUT d'Aix-Marseille en date du 22 janvier 2024*),
- Monsieur Laurent CORNUEAU (PRCE) pour le département Génie Mécanique et Productique, site Aix en Provence Gaston Berger
- Monsieur Gilles MATHIEU (PRCE) pour le département Gestion des Entreprises et des Administrations, site Aix-en-Provence Gaston Berger
- Madame Florence BERNARD (MCF) pour le département Information Communication, Métiers du Livre site Aix-en-Provence Jules Isaac
- Madame Christine MAKSSOUD (PR Contractuel) pour le département Informatique, site Aix-en-Provence Gaston Berger
- Monsieur Fabrice LHOTTE (CDI LRU) administrateur provisoire pour le département Technique de Commercialisation, site Aix-en-Provence Gaston Berger (*Vu la délibération du Conseil de l'IUT d'Aix-Marseille en date du 22 janvier 2024*),
- Monsieur Christophe NICOLAS (MCF) pour le département Hygiène et Sécurité Environnement, site de La Ciotat
- Monsieur Guilherme DIAS DA FONSECA (MCF) pour le département Informatique, site d'Arles
- Monsieur David PEYRON (MCF) pour le département Métiers Multimédia et Internet, site d'Arles
- Monsieur Damien BARAKEL (MCF) pour le département Génie Civil Construction Durable, site de Château-Gombert.

#### **Article 2 :**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa date de publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire. Elles abrogent tout arrêté consenti aux mêmes délégataires.

#### **Article 3 :**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans les locaux de l'IUT, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et dans les Services Centraux de l'Université, à la diligence du Directeur Général des Services.

**Article 4 :**

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence, le 27 mars 2024

**Le délégué,  
Le Directeur de l'IUT d'Aix-Marseille**

**Lionel NICOD**

